

# Financer l'action du HCR en faveur des réfugiés dans le monde

Le 1er janvier 2003, le HCR entreprendra un programme vital de protection et d'assistance en faveur des réfugiés dans le monde, d'un montant d'un milliard de dollars E.-U., en disposant d'une petite partie seulement de cette somme. Le HCR, qui est pourtant investi d'un mandat vital et unique en son genre, est presque exclusivement financé par des contributions volontaires et ne reçoit que 20 millions de dollars E.-U. du budget ordinaire des Nations Unies. Le HCR lance donc le présent appel et commencera à mettre en œuvre son programme 2003 sans disposer pleinement des ressources nécessaires pour mener l'action décrite.

Nombre d'organisations du secteur public et privé, où le mot « budget » désigne des ressources déjà allouées jugeraient cette situation pour le moins anormale. Néanmoins, en lançant un appel pour solliciter des contributions volontaires, le HCR ne peut que présenter un « budget » correspondant au coût estimé des activités prévues pour l'année à venir. C'est ce montant que le HCR sollicite ; et l'Organisation ne pourra poursuivre son action en faveur des réfugiés dans le monde que dans la mesure où les donateurs répondront à cet appel et aux besoins supplémentaires qui pourraient se présenter.

Du fait de l'avènement des télécommunications par satellite, l'opinion publique se montre très sensible au sort des réfugiés et notamment aux exodes massifs : le HCR peut donc faire appel à la générosité de donateurs très variés – gouvernements, fondations, entreprises, particuliers appartenant au grand public, ou autres – et en obtenir des fonds. En dépit de cette évolution positive, le montant des ressources mobilisées au cours des dernières années n'a pas permis de mener à bien les activités considérées comme nécessaire, et encore moins de les améliorer ou de les amplifier.

Il convient également de préciser que le budget du HCR ne tient pas compte de la contribution des pays hôtes, qui jouent un rôle important dans l'assistance aux réfugiés. Les

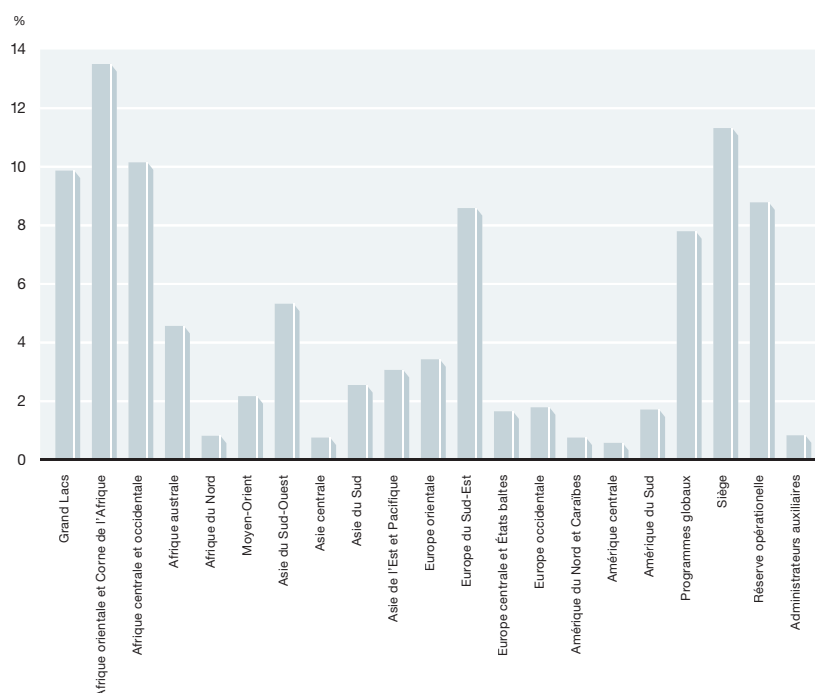
nations qui continuent d'assumer, en large part, cette lourde charge financière, sociale et politique, sont pourtant celles qui en ont le moins les moyens. Nombre de pays, qui sont aux prises avec des problèmes de développement économique, s'efforcent dans le même temps d'honorer les engagements qui découlent de leur adhésion aux Conventions sur les réfugiés. Les contributions aux programmes d'assistance aux réfugiés du HCR fournissent un mécanisme de partage des charges à ces nations généreuses.

Le présent Appel global est destiné à financer les besoins du HCR, tels qu'ils sont définis dans le Budget-programme annuel pour 2003 et pour un certain nombre de programmes supplémentaires. Ces deux composantes du programme général du HCR sont définies comme suit dans les statuts financiers de l'Organisation :

le **Budget-programme annuel (BA)** est destiné à financer l'ensemble des activités approuvées chaque année par le Comité exécutif, ainsi que la Réserve opérationnelle ;

les **Budgets-programmes supplémentaires (BS)** visent à répondre aux besoins qui se présentent après l'approbation du Budget-programme annuel et avant

Budget-programme annuel de l'année 2003 par sous-région et activité



l'approbation du Budget-programme de l'année suivante, et qui ne peuvent être intégralement financés par la Réserve opérationnelle. Ces activités sont financées par les contributions versées à la suite d'appels spéciaux.

Lors de la planification des activités à inscrire au budget 2003, il a été nécessaire de prendre en compte deux facteurs. En premier lieu, l'Organisation a étudié attentivement les besoins, c'est-à-dire le prix de revient estimé des programmes que le HCR souhaite entreprendre – suivant des modalités qui correspondent aux normes reconnues par la communauté internationale – afin de s'acquitter des responsabilités qui découlent de son mandat. Ensuite, force a été de reconnaître que les résultats de cette opération de planification devaient être revus à la baisse, compte tenu de la disponibilité des ressources. Pour calculer ces ressources, le HCR s'efforce d'estimer au mieux le montant des ressources qui lui seront accordées par la communauté internationale, en se fondant sur l'expérience des années précédentes. En 2003, comme au cours des années précédentes, les besoins excédaient largement les financements probables ; même après une révision et une hiérarchisation rigoureuses, le budget du HCR demeure fondé sur une estimation optimiste des ressources qui lui seront allouées et s'expose par conséquent à des déficits de financement.

Trois autres facteurs influent sur l'efficacité du HCR, lors de l'utilisation des contributions volontaires reçues.

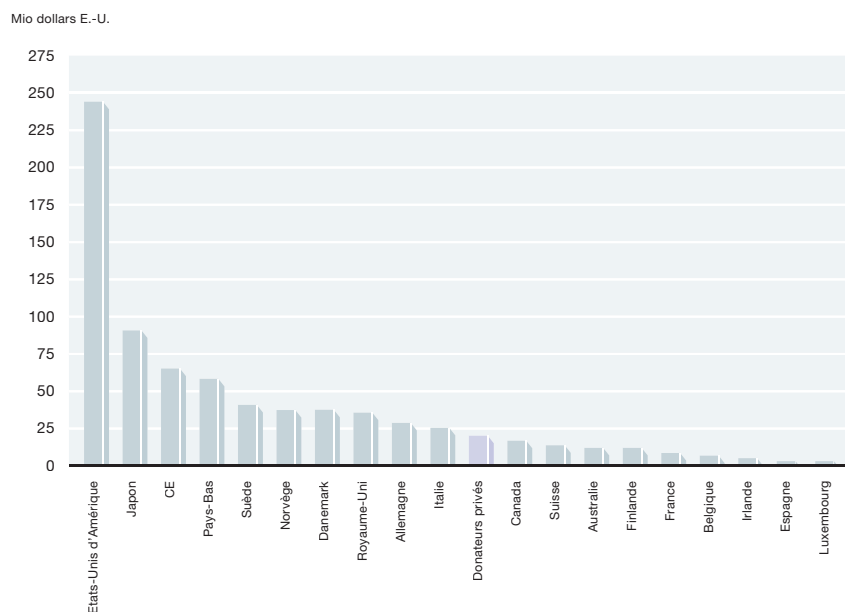
- La pratique consistant à affecter les contributions en limitant leur utilisation à un pays ou un secteur d'activités limite l'aptitude de l'Organisation à répondre avec souplesse aux mouvements de réfugiés massifs et imprévisibles, qui ont par définition une dimension internationale. Les affectations plus restrictives limitent la souplesse des opérations menées à l'intérieur d'un pays et peuvent entraîner des disparités dans la satisfaction des besoins essentiels. Le HCR invite sans relâche les donateurs à accorder des contributions non affectées ou très largement affectées, afin de garantir la mise en œuvre la plus complète de ses programmes.
- La date de versement des contributions est tout aussi importante. Les contributions effectuées au début de l'année

donnent au HCR la confiance nécessaire pour négocier des accords opérationnels avec les gouvernements des pays d'accueil et ses partenaires d'exécution. Les contributions précoces garantissent en outre que les fonds seront effectivement employés durant l'année à laquelle ils étaient destinés. Cette entreprise s'avère nettement plus difficile lorsque les contributions sont reçues dans les dernières semaines de l'année.

- Lorsque les contributions sont prévisibles, les fonds peuvent être intégrés à un processus de projection qui sert à estimer le flux de trésorerie tout au long de l'année. S'il est impossible d'utiliser les contributions avant de les avoir reçues, la projection des revenus permet néanmoins à l'Organisation d'exécuter ses programmes en conservant le rythme voulu, puisqu'elle lui donne la possibilité d'utiliser pleinement les ressources disponibles à un instant donné.

En 2003, le HCR intensifiera ses efforts pour trouver de nouvelles sources de financement, que ce soit dans le secteur public ou privé. Cette initiative vise à élargir la base des donateurs susceptibles de financer les opérations du HCR et à mettre plus étroitement en rapport le budget de l'Organisation et les ressources disponibles auprès des sources « humanitaires » traditionnelles. Elle s'attachera à financer le processus de recherche de solutions orienté sur les « 4 R » – Rapatriement, Réintégration, Réhabilitation et Reconstruction –, le HCR étant appelé à jouer le rôle d'agence chef de file pour les deux premières composantes du processus. Les activités menées dans ce cadre permettront d'assurer la transition avec les actions de développement à plus

### Contributions au HCR en 2001 – 20 donateurs principaux



long terme, en partenariat avec des organisations comme le PNUD et la Banque mondiale.

À l'époque où l'Appel global 2002 a été rédigé, les efforts du HCR pour exploiter les ressources du secteur privé étaient assez limités. Depuis, le renforcement des capacités a considérablement progressé, tant en ce qui concerne la sensibilisation du public que la collecte de fonds auprès du secteur privé.

Avec l'arrivée de plusieurs nouveaux collaborateurs, le Service du secteur privé et des affaires publiques est désormais bien armé pour jouer un rôle important dans la manœuvre stratégique qui vise à diversifier les sources de financement du HCR. L'objectif ultime de cette démarche est de mobiliser des revenus durables et prévisibles auprès du secteur privé. L'une des méthodes clés, pour y parvenir, consiste à mettre en œuvre des campagnes concertées de marketing direct, notamment des programmes de collecte de dons mensuels et une initiative axée sur les « grands donateurs ». Le service s'emploiera également à rallier durablement un nombre limité d'entreprises à la cause du HCR en 2003 ; le service est en effet convaincu que les entreprises ont un rôle unique à jouer, en favorisant les stratégies d'auto-suffisance qui étayent les efforts déployés pour remédier durablement au sort des réfugiés. L'appui technique et financier fourni par le monde des affaires permettra de procurer de nouvelles compétences aux réfugiés et de leur ouvrir de nouvelles perspectives, tout en contribuant à la stabilité régionale et au développement économique. Le HCR et les entreprises ont tout à gagner des partenariats novateurs qui pourraient voir le jour.

Un nouveau canal de mobilisation des ressources auprès du secteur privé sera mis en place sur le site web du HCR, dans les pages réservées à la collecte de fonds. Les pages serviront à la fois d'outils de sensibilisation du public et d'outils de collecte de fonds. Le PSPA veillera notamment à ce que les outils mis au point pour les campagnes de collecte de fonds soient utilisés dans plusieurs pays, ce qui permettra de les tester en profondeur et de réaliser des économies d'échelle. Dans ses efforts pour sensibiliser les jeunes aux problèmes des réfugiés, le HCR a conclu des accords avec l'Organisation mondiale du mouvement scout et l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, afin de promouvoir des efforts conjoints d'assistance aux réfugiés.

La Journée mondiale du réfugié sera célébrée le 20 juin, pour la troisième année consécutive. Plus de 100 pays (contre 92 en 2002) devraient participer à la manifestation. Angelina Jolie, Barbara Hendricks et Giorgio Armani, ambassadeurs de bonne volonté internatio-

naux, ainsi que différents ambassadeurs régionaux, participeront à certains événements publics fortement médiatisés, à des entretiens avec des journalistes, à des missions sur le terrain, ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation et de collecte de fonds. Luciano Pavarotti a décidé de faire du HCR le bénéficiaire de la dixième édition du concert *Pavarotti and Friends*, qui se déroulera en mai 2003. Les réfugiés seront donc, pour la quatrième fois, les bénéficiaires de ce concert, qui a déjà généré plusieurs millions de dollars en dons privés et qui a été amplement relayé dans la presse audiovisuelle et écrite, qui en ont fait une présentation très favorable. En 2003, le concert télévisé devrait permettre de recueillir 2 à 3 millions de dollars au profit des réfugiés et sera associé à la « Jeunesse réfugiée », thème de la Journée mondiale du réfugié.

## Total des besoins financiers (dollars E.-U.)

Opérations / Activités	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total
Grands Lacs	82 456 571	5 183 465	87 640 036
Afrique orientale et Corne de l'Afrique	112 854 851	0	112 854 851
Afrique centrale et occidentale	84 851 503	0	84 851 503
Afrique australe	38 179 598	26 097 286	64 276 884
Afrique du Nord	6 784 717	0	6 784 717
Moyen-Orient	18 096 209	0	18 096 209
Asie du Sud-Ouest	44 481 701	0	44 481 701
Asie centrale	6 403 074	0	6 403 074
Asie du Sud	21 420 767	7 997 214	29 417 981
Asie de l'Est et Pacifique	25 700 346	0	25 700 346
Europe orientale	28 590 043	0	28 590 043
Europe du Sud-Est	71 747 453	0	71 747 453
Europe centrale et Etats baltes	13 827 222	0	13 827 222
Europe occidentale	14 900 845	0	14 900 845
Amérique du Nord et Caraïbes	6 368 578	0	6 368 578
Amérique centrale	4 980 892	0	4 980 892
Amérique du Sud	14 326 020	0	14 326 020
Programmes globaux	65 174 072	0	65 174 072
Siège <sup>1</sup>	94 602 235	246 918	94 849 153
<b>Total des activités programmées</b>	<b>755 746 697</b>	<b>39 524 883</b>	<b>795 271 580</b>
Réserve opérationnelle	73 552 872	0	73 552 872
Administrateurs auxiliaires	7 000 000	0	7 000 000
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>836 299 569</b>	<b>39 524 883</b>	<b>875 824 452</b>

<sup>1</sup> Inclut une allocation du Budget ordinaire des Nations Unies de 20 217 976 dollars E.-U.

## Définitions et terminologie

Les dépenses d'Appui au programme figurent sous cet intitulé dans les budgets par pays. Les coûts afférents à la gestion et à l'administration sont présentés dans le budget du Siège.

**Gestion et administration (Siège) :** dépenses des groupes organisationnels qui ont pour tâche principale de préserver l'identité, l'orientation et les intérêts de l'Organisation dans le cadre de fonctions telles que la direction exécutive, la politique et l'évaluation organisationnelles, les relations extérieures, l'information et l'administration.

**Appui au programme (terrain et Siège) :** dépenses des groupes organisationnels qui ont pour tâche principale d'élaborer, de formuler, d'exécuter et d'évaluer les stratégies et les programmes de l'Organisation. Ces groupes fournissent un appui technique, thématique, géographique, logistique ou administratif aux programmes.

**Protection, suivi et coordination :** apports directs nécessaires à la réalisation des objectifs d'un projet ou

d'un programme spécifique. Il peut s'agir de spécialistes de la protection, de travail sur le programme et sur le terrain, de personnel d'appui, de fournitures et d'équipements, de contrats de sous-traitance, d'une assistance en espèces ou d'une formation individuelle ou en groupe.

Les projets opérationnels du HCR sont classés en fonction du type d'assistance dispensé : situation d'urgence, soins et entretien, rapatriement librement consenti, intégration sur place et réinstallation. Les budgets des projets sont subdivisés en quatre classes budgétaires : secteur, activité, poste et sous-poste. Afin de limiter la longueur du présent Appel global et d'attirer l'attention sur les principaux thèmes de l'action du HCR, l'assistance est en général décrite au niveau des secteurs.

On trouvera ci-dessous une brève description des principales activités couvertes par les différents secteurs des budgets du HCR dans les pays.

**Abris/autres infrastructures :** préparation des terrains et des sites en vue de la mise en place d'abris et d'infrastructures. Finance également le coût des tentes, des bâtiments/structures préfabriqués et de la construc-

tion de logements pour les réfugiés, ainsi que l'octroi d'une assistance directe à certains réfugiés (souvent urbains) et à leur famille, comme une allocation pour la location d'un logement.

**Activités génératrices de revenus :** coût des activités d'insertion professionnelle, comme le placement des réfugiés dans des entreprises locales, y compris le versement d'indemnités incitatives aux organismes ou employeurs ou l'assistance directe aux petites entreprises. Finance aussi l'octroi de subventions, d'équipements, de fournitures, de matériel et de conseils techniques pour la création d'entreprises par les réfugiés.

**Appui opérationnel (aux partenaires) :** frais administratifs et frais de gestion encourus par les partenaires d'exécution et couvrant plus d'un secteur d'un projet.

**Assainissement :** finance le traitement des excréments humains et des déchets solides et hospitaliers, ainsi que les activités de lutte antivectorielle et antiparasitaire (construction et entretien des latrines et installations annexes, épandage de produits sur les zones de collecte des excréments humains, élimination des déchets hospitaliers et ménagers, etc.).

**Assistance juridique :** frais d'enregistrement des réfugiés, de représentation juridique, de délivrance de documents d'identité, de recherche des proches, et coût des systèmes de traitement de données personnelles, dans le cadre de la protection et/ou de la recherche de solutions durables. Couvre également les dépenses de formation/d'orientation des fonctionnaires gouvernementaux et du personnel des ONG, engagées pour promouvoir le droit des réfugiés et son application en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile.

**Besoins domestiques :** dépenses de combustible de cuisine, de chauffage et d'éclairage (charbon de bois, bois, kérosène, etc.) et d'articles ménagers (couvertures, tissus, marmites et ustensiles de cuisine, réchauds, moustiquaires et nattes de couchage).

**Eau (à usage domestique) :** coûts de construction et d'extension des systèmes d'approvisionnement en eau à usage domestique, frais d'exploitation de ces systèmes, et opérations d'approvisionnement par camion-citerne.

**Éducation :** frais de construction, d'exploitation et d'entretien des écoles, des salles de classe, des centres de formation professionnelle et des structures annexes pour les activités d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaires qui bénéficient de l'appui du HCR, et coût des supports pédagogiques nécessaires ;

couvre également les bourses d'enseignement dans les écoles locales et la formation professionnelle.

**Production vivrière/élevage/pêche/sylviculture :** ces quatre secteurs regroupent des activités agricoles de grande envergure, périphériques ou d'appoint, entreprises au bénéfice des réfugiés des zones rurales, comme l'exploitation des terres arables et le jardinage, l'élevage, la pêche et l'agriculture, le reboisement et la plantation d'arbres.

**Santé/nutrition :** frais de construction, d'exploitation et d'entretien des structures de santé/nutrition et coût des services de santé générale (médicaments, produits et équipements médicaux, planning familial, etc.). Comprend également l'appui aux institutions sanitaires gouvernementales ou non gouvernementales qui accueillent des réfugiés (p. ex., octroi d'équipements à un hôpital ou d'une aide financière à un dispensaire) ; d'autres activités sanitaires/nutritionnelles (p. ex. soins dentaires, rééducation physique) ; et l'assistance médicale directe fournie à certains réfugiés (p. ex., transfert médical, frais de traitement ou d'examen).

**Services communautaires :** services et activités (orientation psychosociale, santé mentale, services communautaires, etc.) destinés à certains groupes précis (mineurs non accompagnés, enfants, femmes, célibataires avec des enfants à charge, personnes âgées, handicapés) et dépenses liées aux travailleurs sociaux pour des individus et des familles.

**Transport/logistique :** coût du transport national/international des réfugiés/rapatriés, achat de vivres et d'autres articles, frais de stockage et de distribution ; construction, exploitation et entretien des entrepôts et des ateliers mécaniques ; formalités de dédouanement sur terre ou dans les ports ; dépenses de manutention et de stockage temporaire, frais de construction de routes (à l'extérieur des camps).

**Vivres :** achat des denrées alimentaires qui ne sont pas fournies par le PAM et frais de conditionnement ou d'analyse s'y rattachant.